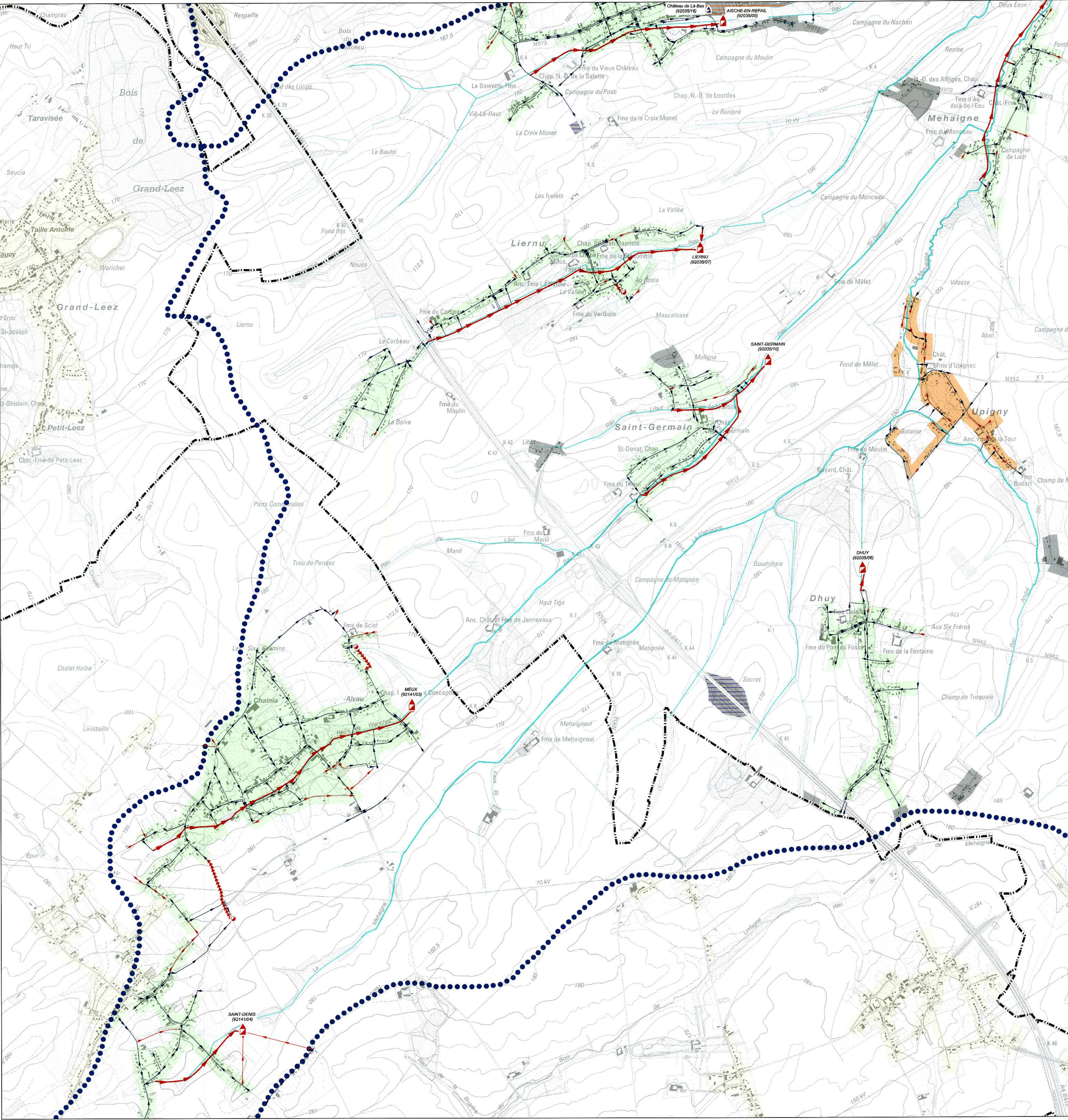




PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la MEUSE AVAL

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Déversement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

INVE Intercommunale Namuroise de Services Publics

PASH DRESSE PAR :

La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Namur, le 4 -05- 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN

Elio Di Rupo

Feuille n° 30/49

Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

Régimes d'Assainissement

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

habitat ou équip. communautaire

loisir

activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)

habitat ou équip. communautaire

aménagement diffus

loisir

activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (Iib)

Assainissement transitoire (III)

habitat ou équip. communautaire

aménagement diffus

loisir

activité indus. ou artisanale

Zone urbanisable au PDS (*) dont l'assainissement est pris en charge dans un autre sous-bassin

(*) : PDS : plan de secteur

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station de pompage

Collecteur sous pression

Collecteur gravitaire

Egout sous pression

Egout gravitaire

Cas particuliers

À diagnostiquer - À rénover

Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées

Eau de surface ayant fonction de collecteur en assainissement autonome

Canalisation d'eau claire existante

Canalisation d'eau claire à réaliser

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station publique

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Station à statut particulier

privée

à déclasser

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déversement - Exhaure

Station de pompage

Bassin d'orage

existant

adjugé ou en construction

à réaliser

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

Siège Administratif provisoire : 14/16, Avenue de Strassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930

Siège Social : 46, Rue Laoureux - B-4800 VERVIERS - Tél : 087 324 400

<http://www.spge.be> - Email : carto@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines (Mise à jour : 1/06/2003)

Captage public

Zones de protection de captage arrêtées et Galeries de Heshays

Prévention rapprochée (Ila)

Prévention éloignée (Iib)

Surveillance (III)

Eaux de surface (Mise à jour : 01/09/2002)

Navigable

1er catégorie

2ème catégorie

3ème catégorie

non classé

Cours voûté

Zone de baignade (Mise à jour : 14/09/2004)

Point ou zone de baignade

Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale (Mise à jour : 24/03/2005)

Natura 2000

Limite naturelle :

Sous-bassin hydrographique

SOURCE DGTLP

Plan de secteur (Mise à jour : 20/12/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.

Les zones destinées à l'urbanisation régissent au PASH l'implication en rien la responsabilité de la DGTLP.

L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

Limite communale

SOURCE IGN

Fond de plan IGN (Mise à jour : 20/05/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan datés à différentes époques et selon différentes techniques.

Autorisation de reproduction : convention TS 03394

Origine des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTLP - IGN

Traitement des données : OEA et SPGE

Mappe de la Région de Namur

